



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques  
PLG/LD/CL  
Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE TEMPORAIRE 2022 DST 116**

**OBJET : Rotary Club – Défi des Courreaux  
Le Pérello  
Samedi 03 septembre 2022  
Circulation et stationnement règlementés**

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

**Vu** le Code de la Voirie routière.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Fabien Coudriet, représentant l'association ROTARY CLUB LORIENT PORTE DES INDES – c/o M. Guy PERON - 8 rue Alain Gerbault –56260 LARMOR-PLAGE.

**Considérant** le dispositif de sécurité sur lequel le demandeur s'est engagé par le dépôt d'un guide.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact **Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

## ARRETE

**Article 1 :** à l'occasion de la manifestation «le Défi des Courreaux» prévue le samedi 03 septembre 2022 de 06h00 à 16h00, le Rotary Club Lorient porte des Indes est autorisé à occuper le domaine public situé au Pérello.

**Article 2 :** La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront règlementés dans la partie haute de la plage, selon la signalisation en place.

**Article 3 :** la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**Article 4 :** la signalisation réglementaire mise en place sera entretenue par l'organisateur.

**Article 5 :** Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 01 SEP. 2022

Claude ORVOINE

Adjoint au maire  
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex